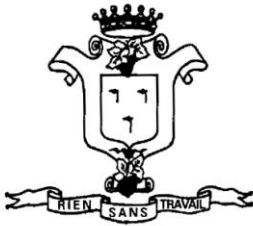


Département de la HAUTE-SAÔNE

Arrondissement de VESOUL



## VILLE DE CHAMPLITTE

TÉLÉPHONE 03 84 67 64 10

Fax 03 84 67 63 52

E-mail : mairie.champlitte@wanadoo.fr

# Conseil Municipal

Réunion du Vendredi 9 Mars 2012

*L'an 2012, le neuf mars à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLITTE s'est réuni à la Salle Polyvalente de CHAMPLITTE sous la présidence de Gilles TEUSCHER, Maire.*

Étaient présents : Mesdames : GAUTHERON Martine, SIMONNOT Marthe.

Messieurs TEUSCHER Gilles, GERVASONI Jean, GUILLAUME Christian, VINCENT Raymond, TRUCHOT Pierre, DEBELLEMANIERE Roland, KORNPORBST Pierre, DUPAS

Philippe, MARTARESCHE Philippe, COLINET Patrice, BOUDOT Christian, GODARD Daniel, LAMY Jean-Marie, ESTAVOYER Jean-Luc, ANGELOT Jean-Marc

Absents excusés : Madame GOUSSEREY Yvonne (a donné procuration à Monsieur BOUDOT Christian) ; Monsieur COUTURIER Lionel.

## A l'ordre du jour :

- **P. L. U.** : Désignation du bureau d'études.
- **Sécurité Routière** : Demande de subvention.
- **Plaques de rues** : Choix d'un fournisseur.
- **Associations** : Subventions 2012.
- **Questions diverses.**  
(Programme de travaux voirie communale ; convention avec la Fondation du Patrimoine).

## **PLU : Désignation du bureau d'études**

La délibération du 08 Septembre 2010 impose la révision générale du POS. Le maire informe le conseil municipal qu'après consultation de sept cabinets d'études, trois ont répondu favorablement :

- Initiative (Vesoul) : 64 000,00 € HT
- Topos (Besançon) : 28 973,00 € HT
- Chartier V. (Besançon) : 68 850,00 € HT

Après analyse des offres et consultation des services compétents, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ↳ désigne le cabinet **INITIATIVE (Vesoul)** pour la mise en place du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur la commune de Champlitte et ses communes associées
- ↳ autorise le maire à signer toutes les pièces administratives liées à la procédure.

## **SECURITE ROUTIERE : Demande de subvention**

Le Maire présente le devis global de signalisation et aménagement visant à améliorer les conditions de sécurité routière et piétonnière des rues de la Brèche, de la République, de la Perrière, pour un montant de **17 304.78 € HT** réparti comme suit :

Rue de la Brèche	signalisation horizontale et verticale	9674,00 € HT
Rue de la République	2 radars pédagogiques	4525,00 € HT
Rue de la Perrière	signalisation horizontale et verticale	158,28 € HT
	Création de 2 ralentisseurs	2947,50 € HT

Le Maire sollicite l'aide financière du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police 2012, pour effectuer les travaux visés ci-dessus.

### **Plan de Financement :**

- Subvention amendes de police
- Fonds propres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ↳ accepte ce devis global
- ↳ charge le Maire de solliciter la subvention 2012 « Amendes de Police »
- ↳ autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## **PROGRAMME DE TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal, après examen des estimations proposées par les services de la DDT de la Haute-Saône (pôle IAT OUEST) décide d'arrêter à **111 777, 67 € HT** soit **133 686.09 € TTC** le montant des travaux de voirie communale 2012.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations les subventions 2012.

## **PLAQUES DE RUES : Choix d'un fournisseur**

Une consultation a été lancée auprès de différents fournisseurs pour la fourniture de plaques de rues. Deux offres ont été reçues.

Après analyse de ces dernières et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

↳ retient l'offre des entreprises Signaux GIROD et ROUSSEL LD pour un montant de 18 875,34 € HT.

## **CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Le Maire Délégué de Champlitte-la-Ville rappelle que, lors d'une réunion entre élus d'octobre 2010, il avait mis en évidence l'intérêt pour la commune de Champlitte de faire appel à la Fondation du Patrimoine.

Il rappelle que cette fondation a pour mission de soutenir des projets de sauvegarde du patrimoine et que plusieurs communes de Haute-Saône font appel à elle.

Il propose la conclusion d'un tel partenariat avec la Fondation du Patrimoine dans le but de réduire l'autofinancement restant à la charge de la commune dans le projet de restauration du vitrail de la baie du chevet de l'église de Champlitte-la-Ville.

Ce partenariat implique la signature d'une convention, valable pendant la durée des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

↳ accepte cette proposition de partenariat avec la Fondation du Patrimoine

↳ charge le Maire d'examiner la convention qui lui sera présentée

↳ et autorise le Maire ainsi que le Maire Délégué, à signer pour le compte de la commune.